



Rapport municipal

sur les comptes 2018 de la bourse communale

Version corrigée du 13.06.2019

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En 2018, la bourse communale présente un total de charges de frs. 2'487'740.99 et un total de recettes de frs. 2'487'967.36. Cela représente un excédent de revenu de frs. 226.37 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de frs 95'380.-. Cette différence s'explique en partie par les rentrées fiscales 2018 qui ont été plus conséquentes qu'initialement estimées lors du budget ainsi que par la différence de péréquation 2017 en notre faveur.

Comptes de fonctionnement :

Impôts – Les impôts perçus concernant les personnes physiques présentent une légère hausse par rapport à 2017. Quant aux personnes morales, la somme encaissée est nettement supérieure à celle évaluée lors du budget 2018. Il en est de même pour les droits de mutation, les impôts sur les successions et donations ainsi que les gains immobiliers. Les chiffres indiqués au budget étant, la plupart du temps, le résultat d'une approche prudente, afin d'éviter les mauvaises surprises.

Service financier – Suite à la réception du décompte de péréquation 2017, nous avons encaissé frs. 174'063.- résultant des rentrées fiscales 2017. En ce qui concerne la péréquation directe pour l'année 2018, la prise en compte du rendement des impôts 2018 nous oblige à adapter notre contribution de frs. 45'518.-

Terrain – Un amortissement supplémentaire de frs. 100'000.-, permis par une partie de l'excédent de revenu, est porté en charge dans les comptes des terrains, pour la parcelle 54.

Forêts – Nous avons bénéficié de deux subventions concernant les forêts. Une première pour le soin aux jeunes peuplements et une seconde destinée aux forêts protectrices.

Bâtiments communaux – Un montant supérieur aux chiffres indiqués au budget s'explique par une rénovation de table, l'acquisition de traverses en chêne et la pose d'embranchements et manchons pour le refuge. La pose d'un défibrillateur ainsi que la formation y relative expliquent une légère hausse en ce qui concerne la grande salle. Le système d'activation des cloches de l'église pour frs. 14'905.70 a dû être effectué cette année. Un amortissement supplémentaire de frs. 100'000.- charge les comptes de La Grange.

Routes – Le pontage des fissures des routes communales charge les comptes de frs. 15'868.60, ce qui explique le dépassement de budget préalablement estimé.

Sécurité sociale – Nous recevons du Radege un retour de frs. 2'154.55 découlant du décompte 2017 ainsi qu'un retour de frs. 38'709.16 concernant 2018. Les décomptes étant réajustés en fonction du nombre d'enfants effectif bénéficiant du réseau d'accueil, ainsi que l'ouverture de nouvelles places en septembre seulement.

Pour la facture sociale, tout comme la péréquation directe, nous encaissons frs. 38'547.- suite au décompte final 2017, nous bénéficions donc de frs. 7'329.- en plus de ce que nous avions estimé et qui vient compléter les recettes avec valeur sur 2018. Nous estimons pouvoir encaisser frs. 16'261.- lors du décompte final 2018.

Service des eaux – Conformément aux conclusions du préavis 2016/18, frs. 15'000 ont été prélevé sur le fond de réserve « Eaux » afin d'amortir une partie des travaux d'adaptation du réservoir prévus et effectués. Un amortissement de frs. 17'816.- est donc porté en charge dès l'année 2018, en plus de l'amortissement de frs 9'710.- (amortissement de la valeur résiduelle).

Ecritures de boucllement :

Amortissements comptables : frs. 362'731.-

Attribution à fonds de réserve : frs. 27'834.65

Prélèvement à fond de réserve : frs. 22'096.02

Bilan :

Les fonds débiteurs douteux sont augmentés de frs. 18'110.00. Ces fonds sont augmentés ou diminués selon les chiffres préconisés par l'ACI ainsi que par les factures 2018 encore ouvertes.

CONCLUSION

La clôture des comptes 2018 présente un excédent de revenu de frs. 226.37.-, viré à capital.

Le résultat des comptes indique une marge nette d'autofinancement de frs 246'562.57

Les comptes 2018 de la bourse communale laissent apparaître un bénéfice avant amortissement et mouvement dans les fonds de réserve de frs. 368'696.-.

Au vu de ce qui précède, nous remercions toutes les personnes qui participent au bon fonctionnement de la commune et vous proposons d'accepter les comptes 2018 tel que présentés et d'en donner décharge aux vérificateurs. Les comptes ont été révisés par la fiduciaire FIDACEB SA à Yverdon-les-Bains.

Rapport adopté par la Municipalité dans sa séance du 21 mai 2019

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :



J.-D. Cruchet



La Secrétaire :



C. Pavid